



Bilan d'émission de gaz à effet de serre

*Pièce n°00 – Règlement Particulier d'Appel d'Offres
Modèle Déclaration sur l'honneur*

Marché privé de prestations intellectuelles

Sommaire

ARTICLE 1 - OBJET ET CONSULTATION DE L'APPEL D'OFFRES	3
1.1 Objet	3
1.2 Consultation et retrait du dossier	3
ARTICLE 2 - CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES	3
2.1 Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres	3
2.3 Maîtrise d'œuvre, Contrôle technique, OPC et Coordination Santé Sécurité	3
2.4 Décomposition en tranches et en lots	3
2.5 Compléments à apporter au Cahier des Clauses Techniques Particulières	3
2.6 Variantes	3
2.7 Délais d'exécution	3
2.8 Modifications de détail au dossier de consultation	3
2.9 Délai de validité des offres	4
2.10 Propriété intellectuelle des projets	4
2.11 Mesures particulières concernant l'hygiène et la sécurité du travail	4
2.12 Sous-traitance	4
ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES	4
3.1 Conditions de soumission	4
3.1.1 Qualification des entreprises	4
3.1.2 Nombre de salariés et cotisations CAFAT	4
3.1.3 Autres conditions	4
3.2 Contenu des offres	4
ARTICLE 4 - JUGEMENT DES OFFRES	5
4.1 Conditions du jugement	5
4.2 Critères et pondération	5
4.3 Méthode de calcul	6
ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES	6
ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	7
ARTICLE 7 - REPONSES AUX ENTREPRISES	7
ARTICLE 8 - FOURNITURE DE PIECES COMPLEMENTAIRES	7
DECLARATION SUR L'HONNEUR A JOINDRE A L'OFFRE	8

ARTICLE 1 - OBJET ET CONSULTATION DE L'APPEL D'OFFRES

1.1 Objet

Le présent Appel d'Offres porte sur **la réalisation du bilan Carbone du Fonds Social de l'Habitat**.

1.2 Consultation et retrait du dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté et retiré sur le site internet : <https://www.fsh.nc/le-fsh/les-services-professionnels-du-fsh/les-appels-doffre-du-fsh/>

Il est demandé aux entreprises qui retirent les fichiers numériques sur le site www.fsh.nc d'envoyer un courriel à l'attention de strinhdao@fsh.nc mentionnant en « objet » l'intitulé de l'appel d'offres.

Cet envoi aura pour seul but d'établir la liste des courriels des entreprises qui ont retiré ces dossiers pour pouvoir les contacter en cas de modification avant la fin de l'appel d'offres.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

2.1 Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres

La présente consultation est lancée sous la forme d'un **appel d'offres ouvert**.

2.2 Forme juridique du marché

Le marché est un marché privé définis par les articles 1710, 1779-3 du code civil et soumis, lorsqu'il n'y est pas dérogé par les dispositions contractuelles, aux dispositions du CCAG-PI du 16 septembre 2009 et de la norme NFP 03.001 (marché privé de travaux) avec leurs amendements éventuels et réputés connus des parties, et enfin aux règles de l'art.

2.3 Maîtrise d'œuvre, Contrôle technique, OPC et Coordination Santé Sécurité

Sans objet

2.4 Décomposition en tranches et en lots

Sans objet

2.5 Compléments à apporter au Cahier des Clauses Techniques Particulières

Les candidats ne sont pas autorisés à apporter de complément et/ou modifications au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) sauf dans le cas expressément visé à l'article 2.6 ci-après.

2.6 Variantes

Les entreprises sont tenues, en tout état de cause, de présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation.

Elles sont néanmoins autorisées à proposer des variantes en complément de l'offre de base. Toute variante technique peut être proposée à condition d'être justifiée sur le plan technique et/ou financier et/ou normatif. Ces variantes seront détaillées et quantifiées en annexes.

2.7 Délais d'exécution

A préciser dans le cadre de l'offre

2.8 Modifications de détail au dossier de consultation

Le Maître de l'Ouvrage ou le Maître de l'Ouvrage Délégué se réserve le droit d'apporter, au plus tard **5 jours** avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.9 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 (quatre-vingt-dix) jours** à compter de la date limite de remise des offres.

2.10 Propriété intellectuelle des projets

Les propositions techniques et les « variantes » présentées par les concurrents demeurent leur propriété intellectuelle.

2.11 Mesures particulières concernant l'hygiène et la sécurité du travail

Sans objet

2.12 Sous-traitance

L'entrepreneur est tenu de faire figurer dans l'Acte d'Engagement le nom du ou des sous-traitants, la nature et le montant de chacune des prestations qu'il envisage de sous-traiter et par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement.

ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES

3.1 Conditions de soumission

Les offres ne respectant pas les conditions de soumission ci-dessous seront déclarées nulles.

3.1.1 Qualification des entreprises

Les entrepreneurs ne peuvent soumissionner que pour le lot (les lots) pour lequel (lesquels) ils sont spécialisés. Leur qualification dans leur domaine d'activité sera à démontrer d'une manière formelle par leurs références techniques.

3.1.2 Nombre de salariés et cotisations CAFAT

Les entreprises ainsi que leurs éventuels sous-traitants devront justifier de :

Montant des travaux	Nombre minimum de salariés (équivalent temps plein)
Offre < 10 M.F.	Priorité aux entreprises avec salariés
10 M.F. < offre < 20 M.F.	2
20 M.F. < offre < 50 M.F.	4
50 M.F. < offre	8

Les entreprises devront être à jour de leur cotisation CAFAT à la soumission de leur offre ou justifier d'un plan d'étalement de leur dette.

Les entreprises devront également faire connaître leur situation quant à une éventuelle sauvegarde ou plan de redressement en cours ou prévisible au moment de leur soumission.

3.1.3 Autres conditions

Néant

3.2 Contenu des offres

Les offres incomplètes, au regard de la liste des pièces infra, seront rejetées systématiquement.

La présentation se fera sous une enveloppe unique cachetée.

L'enveloppe portera comme seule mention le texte suivant :

**« APPEL D'OFFRES POUR LE BILAN CARBONE DU FSH
A N'OUVRIER QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT DES OFFRES »**

L'enveloppe contiendra :

A. Les pièces administratives & techniques suivantes (en un exemplaire) :

Toutes ces pièces seront originales, ou signées certifiées conformes, et dateront de moins d'un mois.

1. Une déclaration sur l'honneur **selon le modèle joint ci-après en annexe.**
2. Une attestation CAFAT le cas échéant mentionnant que le dernier trimestre précédent le dépôt de l'offre a été payé par l'entreprise.
3. Un mémoire technique précisant :
 - a. Organisation et moyens :
 - i. Une note d'organisation des équipes – répartition des prestations, organigramme...selon les phases
 - ii. Le CV des membres de l'équipe et leurs références communes le cas échéant
 - iii. Les moyens matériels et logiciels affectés à l'exécution du marché
 - b. Contraintes d'exécution et solutions proposées :
 - i. Analyse des enjeux perçus et réponses apportées par le soumissionnaire
 - ii. Description des méthodes par phase / présentation des points forts du soumissionnaire
 - iii. Modalités de rendus / calendrier / moyens de communication avec le maître d'ouvrage et les interlocuteurs à contacter

B. Les pièces contractuelles suivantes (en un exemplaire) :

Ces pièces devront être dûment complétées, paraphées et signées :

1. La proposition technique et financière détaillée à l'article 7 du cahier des charges

En cas de variante, le soumissionnaire remettra une autre proposition détaillée.

L'ensemble des documents de l'offre (points A et B) seront également remis sur support informatique.

IMPORTANT

Le Maître de l'Ouvrage ou le Maître de l'Ouvrage Délégué se réserve le droit de demander aux soumissionnaires de fournir :

- Toutes justifications permettant de vérifier ou compléter les pièces énumérées à l'article 3,
- Des sous-détails de tout ou partie des prix unitaires.

ARTICLE 4 - JUGEMENT DES OFFRES

4.1 Conditions du jugement

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues ci-après :

Les offres présentant des prix anormalement bas (seuil fixé à 20% en dessous de la moyenne des offres présentées) pourront faire l'objet d'une demande de complément d'information ou être purement et simplement écartées.

4.2 Critères et pondération

Pour déterminer les offres correspondant au mieux aux besoins exprimés, la Commission d'Appel d'Offres prendra en compte les critères et sous-critères de pondération ci-dessous, lesquels demeurent un outil d'aide à la décision de cette dernière sans l'engager définitivement.

CRITERES	SOUS-CRITERES	PONDERATION
1 - Financier	Prix de l'offre	40
2 - Techniques	Mémoire technique	60
	2.1 Références similaires	10
	2.2 Moyens humains et matériels affectés spécifiquement à la mission (CV, expérience,...), recours à la sous-traitance	30
	2.3 Organisation et méthodes du prestataire	20

4.3 Méthode de calcul

4.3.1 Critère financier

- 40 points seront attribués à l'offre présentant le prix le moins élevé.
- Une décote sera appliquée aux autres offres selon la formule suivante :

$$\text{Note de l'offre} = 40 - 40 * ((\text{prix de l'offre notée} - \text{prix de l'offre moins-disante}) / \text{prix de l'offre moins-disante})$$
- Toute note négative sera ramenée à 0.

4.3.2 Critères techniques

	Notation			
2.1 Références similaires	0	3	7	10
	Pas de référence similaire	Peu de références similaires	Références conformes aux attentes	Références supérieures aux attentes
2.2 Moyens humains et matériels, sous-traitance	0	10	20	30
	Moyens insuffisants et/ou compensés par une sous-traitance forte	Moyens insuffisants et compensés par une sous-traitance modérée	Moyens adaptés	Moyens supérieurs aux attentes
2.3 Organisation et méthodes	0	7	13	20
	Dispositions insuffisantes	Dispositions sommaires, peu de description des méthodes	Dispositions détaillées et adaptées & Description des méthodes principales	Organisation et méthodes entièrement détaillées & Apports de la mission dépassant les attentes

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les offres peuvent être :

1. Soit déposées contre récépissé au :

Fonds Social de l'Habitat Direction Technique 1, rue de la Somme Immeuble Le Jules Ferry - 1 ^{er} étage - NOUMEA

2. Soit expédiées par la poste, par pli recommandé avec accusé de réception postal, et adressées à :

Madame la Directrice Générale du Fonds Social de l'Habitat 1, rue de la Somme - Immeuble Jules FERRY B.P. 3887 - 98846 NOUMEA CEDEX
--

Dans chacun des deux cas ci-dessus, les offres doivent parvenir au FSH/FCH au plus tard **à la date et l'heure limites figurant sur le site internet : www.fsh.nc rubrique « les appels d'offres du FSH ».**

Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'accusé de réception serait délivré, après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Aucune offre déposée régulièrement ne pourra être retirée, complétée ou modifiée.

Au cas où un même soumissionnaire remettrait plusieurs offres pour le même objet, seule la dernière arrivée sera considérée.

ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent s'adresser par courriel au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres à :

[Thierry HINFRAY - thinfray@fsh.nc](mailto:thinfray@fsh.nc)
[Valérie AUCLAIR – vaclair@fsh.nc](mailto:vaclair@fsh.nc)

ARTICLE 7 - REPONSES AUX ENTREPRISES

Il ne sera plus donné d'informations aux entreprises au-delà du cinquième jour calendaire précédant la date de remise des offres.

Il ne sera pas donné suite aux questions non formulées par écrit.

Toutes les questions retenues feront l'objet d'une réponse globale écrite et communiquée à toutes les entreprises ayant retiré un dossier au plus tard cinq jours avant la date limite de remise des offres.

ARTICLE 8 - FOURNITURE DE PIECES COMPLEMENTAIRES

En cas d'attribution de marché, les entrepreneurs attributaires devront obligatoirement fournir les pièces suivantes avant la signature de leur marché ou au plus tard huit (8) jours après la demande faite par écrit par la personne responsable du marché. A défaut de fournir l'ensemble des pièces suivantes, l'attribution du marché pourra être considérée comme nulle et non avenue par la personne responsable du marché (par simple notification écrite rappelant le présent article) :

Pièces obligatoires :

1. Une copie du RIDET ou une copie du certificat KBIS, accompagnée d'une déclaration sur l'honneur de non placement en sauvegarde ou redressement ou liquidation de l'entreprise ou de son/ses dirigeants.
2. Une attestation pour l'année en cours, en 3 volets (du payeur de Nouvelle-Calédonie, de la recette des impôts, et du trésorier payeur général) de situation régulière au regard des obligations fiscales.
3. Une attestation d'assurance RC / RCD de l'entreprise en cours de validité et précisant le montant des garanties.
4. Une attestation CAFAT précisant que l'entreprise est à jour du règlement de ses cotisations ou le cas échéant des mensualités du plan de rattrapage.
5. Les références bancaires.

Pièce sur demande éventuelle du FSH :

6. Les comptes annuels.

Pour le FSH, la Directrice Générale,

Chrystel INIZAN

Bilan Carbone du FSH

Déclaration sur l'honneur à joindre à l'offre

A – RENSEIGNEMENTS SUR LE CANDIDAT

1) Nom, prénoms, qualités et pouvoirs de signataire de la déclaration :

.....
.....

2) Adresse de l'entreprise ou siège social :

.....
.....

3) Entreprise (1) :

- Numéro d'identification au RIDET :.....
- Numéro d'identification CAFAT :.....
- Numéro d'inscription au Registre du Commerce :
- Ou Numéro d'inscription au Répertoire des Métiers :.....

Pour les soumissionnaires ou sociétés à l'étranger, numéro et date d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers ou registre des métiers ou registre équivalent :

.....

4) Le candidat est-il, la société est-elle, en état de sauvegarde ou redressement judiciaire ? ou tout autre procédure équivalente si le candidat ou la société est établi (e) à l'étranger.

OUI :

NON :

Dans l'affirmative,

a) Date du jugement, indication du tribunal et conditions dans lesquelles l'autorisation a été donnée de continuer l'exploitation ou l'activité :

.....

b) Nom et adresse du ou des Syndic(s) chargé(s) du règlement judiciaire :

.....
.....

B – DECLARATIONS DU CANDIDAT

Je déclare :

- 1) Mon intention de soumissionner au présent appel d'offres.
- 2) Que ni moi-même, ni la société, ne sommes en état de liquidation des biens ou de faillite personnelle ou procédure équivalente si le candidat ou la société est établi(e) à l'étranger.
- 3) Que j'ai ou que la Société a satisfait pour la totalité des impôts et cotisations sociales dus à (aux) (l') adresse(s) de mon, son, ses établissement(s) à l'ensemble des obligations en vigueur sur le Territoire de la Nouvelle-Calédonie (2).
- 4) Que ma société emploie Employés (équivalent temps plein) dont personnels de chantier.
- 5) Que j'atteste sur l'honneur que la société est à jour de ses cotisations sociales (CAFAT) ou peut justifier d'un accord d'étalement de la dette.
- 6) Qu'en ma qualité de soumissionnaire, j'ai pris connaissance de chacune des pièces de la consultation
- 7) Avoir fourni les pièces obligatoires suivantes (4) :

ENVELOPPE UNIQUE	
	Dans tous les cas :
	La présente Déclaration
	L'attestation CAFAT du dernier trimestre
	Le mémoire technique
	La proposition technique et financière, signée
	Offre complète sur support informatique, dont format « .XLS »
	Le cas échéant :
	Agréments de sous-traitance complétés, signés et accompagnés des pièces demandées
	Variante(s) à l'offre de base, signée(s)

Je certifie que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à le

Le SIGNATAIRE (5)

NOTA BENE :

- (1) *Rayer la mention inutile pour la rubrique*
- (2) *Pour le paiement des impôts, taxes et cotisations sociales, les entreprises ou les sociétés établies dans l'UE doivent, en outre, joindre un certificat de l'autorité compétente attestant qu'elles sont en règle au regard de la législation du pays où elles sont établies*
- (3) *Cocher le(s) cases correspondantes au(x) lot(s) concerné(s) par la soumission*
- (4) *Cocher la liste des pièces fournies*
- (5) *Le nom de la personne ayant apposé sa signature sera reproduit en lettres capitales*